

prendra des procédures contre la Compagnie à l'effet d'obliger cette dernière à se conformer aux termes et conditions de son contrat avec la Ville.

Ajournement.

Z.-S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 7 octobre

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, N. Lapointe, L'Espérance, Marin, O'Connell, Carter et Prud'homme.

1.—La Commission ayant étudié le rapport présenté au Conseil par la Commission des Finances *re* un emplacement pour le bain que l'on se propose de construire dans le quartier St-Denis, il est

Résolu: Après avoir amendé le projet de rapport au Conseil, préparé par le secrétaire, dans lequel l'histoire des démarches faites par la Commission d'Hygiène aux fins de faire l'acquisition d'un emplacement dans ce quartier, sont relatées et dans lequel on recommande de nouveau au Conseil l'achat de l'emplacement offert par le Révérend curé Bourassa (lots Nos 725-726-727 du No 7 du plan officiel, rue St-Hubert, quartier St-Denis) au prix de \$1,500 et l'achat du lot voisin (No 724 dudit plan) offert par M. Pierre Labelle, au prix de \$500, le tout devant servir comme emplacement pour le bain que l'on se propose de construire dans le quartier St-Denis (superficie 100 pieds de front par 98 pieds de profondeur.)

2.—*Résolu:* Vu les rapports respectifs de l'ingénieur sanitaire et du surintendant Durocher, maintenant devant la Commission, que des rapports soient présentés au Conseil demandant la permission d'opérer le virement des crédits suivants:

Prendre à même le crédit pour l'entretien du bain Gallery \$175 et à même le crédit pour l'entretien du bain St-Louis \$125, et d'appliquer ces montants aux réparations du bain Dagenais-Turner.

Prendre sur l'item "Instruments pour épreuves" etc \$ 50.00
Prendre sur l'item "Fournitures pour épreuves". 100.00
Prendre sur l'item "Bains" 50.00
Prendre sur l'item "Désinfectants" 100.00

Total \$300.00

et d'appliquer ce montant à l'achat de charbon et de bois pour chauffer l'hôpital des Variolés et l'étuve, rue Moreau, aussi la maison de réception.

3.—La Commission ayant étudié l'extrait du procès-verbal du Conseil approuvant le rapport de la Commission des Finances recommandant de prier la Commission d'Hygiène d'obtenir d'autres offres pour un emplacement pour y construire un bain dans la partie Ouest de la Ville, il est

Résolu: De demander, par la voie des journaux, des soumissions pour un emplacement pour y construire dans cette partie de la Ville bornée par la rue Vinet, le Canal Lachine, et les rue Rose-de-Lima et St-Antoine, la superficie ne devant pas être moindre de 9,000 à 10,000 pieds carrés; et qu'un délai de huit jours soit alloué pour la réception des soumissions.

4.—Vu le rapport du Dr. J.-J. McCarrey, il est

Résolu: Que ledit officier s'arrange avec les Recorders de la Ville pour poursuivre les personnes qui envoient du lait malsain à Montréal; et, s'il ne peut pas réussir, qu'il soit autorisé de se servir d'une partie du crédit affecté à "l'inspection du lait en dehors de la Ville," afin d'être en état de prendre des procédures judiciaires en vertu des règlements du Conseil d'Hygiène de la Province.

5.—Les plans de MM. Asselin & Perron, architectes, pour le bain que l'on se propose de construire dans le quartier Papineau, ayant été complétés et approuvés, il est

Résolu: De demander des soumissions, par la voie des journaux, pour la construction dudit bain; de donner huit jours de délai pour la réception des soumissions et d'exiger un dépôt entre les mains du Trésorier de la Ville de 15 pour cent, sur le prix de chaque soumission, sous forme d'un chèque accepté.

laid at once, the Committee will take proceedings against the Company, to compel the latter to comply with the terms of their agreement with the City.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of meeting held the 7th of October.

Present: Ald. Dagenais, chairman, N. Lajoie, L'Espérance, Marin, O'Connell, Carter and Prud'homme.

1.—The Committee having again considered the report to Council of the Finance Committee *re* the site for the proposed bath in St. Denis ward, it was

Resolved: To approve, after amendments, of the draft of report to Council prepared by the secretary, in which the history of the endeavour of the Committee, to secure a site in that ward is stated and in which it is again recommended to Council to purchase the site offered by the Revd. curé Bourassa (lots Nos. 275-726-727 of the official plan No. 7 St. Hubert street, St. Denis ward), at the price of \$1,500, and the purchase of the adjoining (lot No. 724 of the said plan), offered by Mr. Pierre Labelle, at the price of \$500, the whole as a site for the proposed public bath in St. Denis ward (area 100 feet front by 98 feet in depth).

2.—*Resolved:* In view of the respective reports of the Sanitary Engineer and Superintendent Durocher, now before the meeting, reports be made to Council asking permission to vary the following appropriations:

Take from appropriation "Maintenance of Gallery Bath" \$175, and from "Maintenance of St. Louis Bath", \$125 and apply the same to repairs to the Dagenais-Turner bath.

Take from item "Testing instruments, etc."	\$ 50
Take from item "Supplies for testing"	100
Take from item "Baths"	50
Take from item "Disinfectants"	100
	\$300

and to apply the same to the purchase of coal and wood for the heating of the Small-pox hospital and for the Etuve, Moreau street, also the House of Reception.

3.—The Committee having considered the extract of minutes of Council approving the report of the Finance Committee recommending that this Committee be requested to obtain other offers for a site for the West end bath.

Resolved: That an advertisement be published in the newspapers asking for tenders for a site for the proposed bath within the following boundaries: Vinet street, Lachine canal, Rose-de-Lima street, and St. Antoine street, the area to be not less than from 9,000 to 10,000 square feet, and eight days to be allowed for the sending in of the tenders.

4.—In view of the report of Dr J. J. McCarrey, it was

Resolved: That the said officer endeavour to make arrangements with the City Recordors for the prosecution of persons sending unwholesome milk into the City, and, if not successful, that he be authorized to use part of the appropriation for "milk inspection outside of City limits" in order to be in a position to take the necessary legal proceedings under the regulations of the Provincial Board of Health.

5.—The plans of Messrs. Asselin & Perron, architects, for the proposed Papineau bath having been completed and approved, it was

Resolved: That tenders be called for, through the newspapers, for the building of the said bath, eight days to be allowed for the reception of tenders and a deposit of 15 per cent on the price of each tender to be made in the form of an accepted cheque with the City Treasurer.